



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 JUILLET 2009

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 16:20 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Richard Schneider.
Absence(s)	Camille Schleck (excusé).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Néant.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2. Création d'une nouvelle commission "Ecole et enseignement"

En vertu de l'article 51 de la loi scolaire, la nouvelle commission scolaire sera composée de 13 membres :

- ▶ le président issu du conseil communal ;
- ▶ six membres à désigner par le conseil communal ;
- ▶ trois représentants du personnel des écoles issus du comité d'école ;
- ▶ trois représentants des parents des élèves ;

A la commission scolaire seront adjoints deux observateurs d'autres commissions (commission des étrangers et commission sociale).

3. Modification anticipée du PAG lieu-dit Grand-rue à Roeser - Vote définitif

Le projet de modification de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Roeser concerne des fonds sis à Roeser au lieu-dit "Grand-rue", présenté par l'administration communale de Roeser et élaboré par le bureau d'études Zilmlan.

Compte tenu des observations des réclamants présentées dans le cadre de l'enquête publique, le plan approuvé par le conseil en séance du 11 octobre 2007 est approuvé définitivement sans modification.

4.1 Plan d'action de lutte contre le bruit - Avis

Le conseil émet un avis sur le plan d'action de lutte contre le bruit comme suite à la notification du 11 février 2009 par laquelle le ministère de l'Environnement a communiqué aux communes concernées les projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement aux fins d'affichage, de publication, d'enquête publique et d'avis.

4.2 Projet de plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg - Avis

Retiré de l'ordre du jour.

5.1 Impôt commercial : fixation du taux multiplicateur pour l'année d'imposition 2010

Le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéficiaires et capital d'exploitation pour l'année d'imposition 2010 est fixé à 300 %.

5.2 Impôt foncier : fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2010

Les taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier pour l'année d'imposition 2010 sont fixés comme suit :

- ▶ A : 500 %
- ▶ B1 : 750 %
- ▶ B2 : 1.000 %
- ▶ B3 : 250 %
- ▶ B4 : 250 %
- ▶ B5 : 1.000 %
- ▶ B6 : 1.000 %

6. Règlement instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables

Par règlement grand-ducal du 20 avril 2009 l'Etat a institué un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

L'introduction d'un régime d'aides communal a pour objet de réaliser une complémentarité par rapport au régime d'aides étatique sans subventionner sans nécessité deux fois les mêmes techniques.

Le nouveau régime d'aides annule et remplace toutes les subventions communales existantes en matière de ressources naturelles.

7. Modification du règlement général de la circulation

La modification introduit des dispositions particulières concernant la localité de Roeser :

- ▶ Grand-rue : ajout de l'article 3/1/1 à l'intersection avec la Grand-rue (CR159b) ;
- ▶ rue de Bivange : suppression de l'article 3/1/1 à l'intersection avec la Grand-rue (CR157).

La Grand-rue devient voie non prioritaire et la rue de Bivange devient voie prioritaire.

8. Questions orales des conseillers

Léonie Klein-Hoffmann :

- ▶ Afin de garantir la sécurité des utilisateurs du parcours fitness, il faudrait procéder d'urgence à la réfection du parcours à l'entrée de la rue de Weiler.

Marianne Pesch-Dondelinger :

- ▶ Il faudrait interdire le stationnement au coin rue des Ponts/rue de Crauthem à Peppange.

Suzette Dostert-Wagener :

- ▶ Les racines des plantations dans la rue Lankert à Crauthem passent à travers le trottoir.

9. Personnel administratif : démission d'un employé communal (*huis clos*)

Le conseil approuve la démission présentée par M. Manuel Da Costa avec effet au 1er août 2009. M. Da Costa est occupé depuis le 15 juillet 2005 comme éducateur diplômé à l'administration communale et est actuellement affecté à la maison relais de Roeser.

10. Poste de rédacteur : nomination (*huis clos*)

Mme Monica MIGNANI est nommée au poste de rédacteur au service administratif de l'administration communale de Roeser.